

COVID-19 : l'Assurance retraite adapte son offre d'action sociale au service des retraités les plus fragiles

Paris, le 3 avril 2020

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, l'Assurance retraite adapte son offre d'action sociale pour préserver le vieillissement actif et en bonne santé des retraités les plus fragiles. Si les actions collectives de prévention (ateliers, forums, conférences...) sont suspendues pendant toute la durée de la crise sanitaire pour protéger les retraités, d'autres offres adaptées au confinement sont proposées.

Le maintien des aides pour les plus fragiles

Pour tous les retraités en situation de fragilité, isolés, l'Assurance retraite assure la continuité des aides perçues actuellement, en étroite partenariat avec les fédérations d'aides à domicile. Des priorités d'intervention ont été établies rapidement, notamment la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne auprès des personnes en situation de handicap ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mais également les sorties d'hospitalisation des retraités et les services de portage de repas à domicile des retraités les plus fragiles relevant de l'action sociale extra-légale des caisses de retraite.

La prévention à domicile et le maintien du lien social

L'Assurance retraite met à disposition sur son site internet toutes les [offres de prévention à domicile](#) gratuites, faciles d'utilisation, qui permettent de lutter contre l'isolement des retraités et favoriser leur bien-être : programmes d'activités, visites virtuelles de musées, jeux, conférences et webinaires, réseaux sociaux adaptés aux seniors...

Afin de maintenir le lien social avec les personnes âgées confinées, l'Assurance retraite déploie également une campagne d'appels téléphoniques visant à :

- écouter et accueillir leurs inquiétudes
- mettre en place, le cas échéant, une orientation de niveau 2 :
 - o en cas de rupture ou de risque de rupture de droits
 - o en cas de situation de détresse avérée
 - o pour relayer vers des partenaires proposant des solutions d'écoute complémentaires ou des activités de prévention au service du bien-vieillir
 - o en cas de problème de santé et/ou de détresse, inviter à contacter le médecin traitant

La protection du personnel

La protection du personnel, aussi bien dans les équipes de l'Assurance retraite que dans les fédérations d'aides à domicile, est également un des enjeux majeurs de l'Assurance retraite. Après avoir priorisé les interventions et prestations essentielles, certaines procédures sont adaptées pour répondre aux conséquences de la crise et du confinement. Par exemple, les évaluations des demandes d'aides, auparavant réalisées à domicile, suivent un circuit temporairement différent : la caisse régionale s'appuie dorénavant sur les informations

renseignées dans le formulaire de demande d'aide. Si besoin, ces informations sont complétées par un entretien téléphonique réalisé par une structure évaluatrice afin d'apporter une réponse à la demande.

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 10 millions d'espaces personnels créés !